

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

En complément de la liste d'aptitude du 9 septembre 2022, et au terme de la séance du 5 juin 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude complémentaire pour la :

Spécialité SANTÉ PUBLIQUE (Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	AHOGBEHOSSOU	Yelian Donald Aymard
2	HOUSSOU	Gad Orel
3	MBUYI KALAMBAYI	Emmanuel
4	MUBENGA NTAMBWE	Francky
5	NIZIGIYIMANA	Bethel
6	RANDRIANANAHIRANA	Zina Antonio

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 5 juin 2023

Anne BRUANT-BISSON,
Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Par délégation



La Directrice de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie


Julie CALVET-COIFFARD

Siège

Centre d'Affaires « AGORA »
CS 80656
97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)
Site Internet : www.ars.martinique.sante.fr/